

VENDREDI, 21 Décembre 1888

ACTUALITÉS

M. L. P. Pelletier est élu par acclamation dans Dorchester.

L'abondance des annonces nous force de remettre la publication d'articles promis.

Ont été mis en nomination hier MM. Marion conservateur et Furey libéral à l'assomption et MM. Rhodes, national et Johnson conservateur à Mégantic.

Aviz à nos lecteurs qui ont des numéros de la Loterie Nationale. Les Nos 33,448, 43,764, 31,275, 94,102, 68,638 et 75,019 gagnent les cinq premiers lots.

Un journal autrichien prétend que le prince Liechtenstein offre au Pape sa principauté comme résidence. Cette principauté, qui est dans le massif de l'Arberg, entre les frontières suisses et autrichiennes, a une population de 9,124 habitants, tous catholiques. Le bourg de Vaduz, qui en est le chef-lieu, a 1,018 habitants. Le prince, qui est fort riche, s'engage à y faire une cathédrale et un vaste palais pour le Pape. Cette principauté est sous la haute souveraineté de l'Autriche, le pape n'y pourrait résider qu'avec l'agrément de cette puissance.

On ajoute que le prince, dont la fortune est une des plus grandes de l'Autriche, veut en léguer une partie au Saint-Siège.

L'Assemblée d'hier soir. LEURS DE TOUTES NATIONALITÉS. ORGANISATION DES COMITÉS.

L'assemblée d'hier a été un succès complet. La salle était remplie de citoyens marquant et sur l'estrade, aux côtés du président, M. S. Drapreau, on remarquait MM. McDougal, ex maire, Hency, échevin, M. Brown, autrefois candidat à la mairie.

Après un discours de quelques minutes seulement, remettant aux assemblées subséquentes le détail de ses vues et de ses opinions, M. le Dr Valade lut en anglais et en français sa lettre d'acceptation que nous publions plus loin.

Cette lecture fut suivie d'applaudissements unanimes.

MM. McDougal, Hency et Brown, se faisant l'interprète de leurs compatriotes ont prononcé des discours aussi éloquents que remplis de loyauté pour nous. Chacun d'eux, à son point de vue, a fait valoir nos droits à la mairie et quand ils ont demandé que leurs noms soient mis sur la liste du comité central, l'assemblée leur a fait une véritable ovation.

D'autres discours furent prononcés par MM. Durocher, Laverdure, Richard, Desjardins et Oscar McDonell, après que les divers comités de quartier furent formés.

Le comité central se compose de MM. S. Anis, président; J. C. Taché et A. Benoit, Trésoriers et E. Aubé, secrétaire.

L'impression générale après cette assemblée est que le travail va se faire rondement et que le Dr Valade gagne chaque jour énormément de terrain dans toutes les parties de la ville.

ACCIDENT DU TRAVAIL. Nous n'avons pas de statistiques au Canada pour établir la moyenne des accidents, mais on peut en avoir une idée par celle d'autres pays. Ainsi, en Suisse, on a fait une statistique et on a constaté que sur 100 accidents, 75 étaient dus à des causes industrielles et 25 étaient dus à l'imprudences des patrons ou des ouvriers; une autre statistique, suivie plus exactement en Allemagne, donne toujours sur 100 accidents, 68 dus à des causes industrielles, 23 à des imprudences et 12 par la faute du patron.

Il résulte d'après cette dernière nomenclature, que 80 accidents au moins ne peuvent donner droit à une cause indemnité.

Ainsi les ouvriers ne sont pas traités avec justice. Il importe de chercher à modifier la situation juridique en établissant des principes mieux en rapport avec les nécessités du moment.

Nous aurions des modifications à faire subir à notre législation sous ce rapport. Pour inspirer nos collègues, nous mettrons sous leurs yeux la loi qui a été adoptée par la France le 10 juillet 1888, pour protéger les ouvriers contre les accidents.

La législation de la France n'établit pas de distinction entre les accidents dus aux fautes des patrons ou à celle des ouvriers. Même en ce dernier cas, même dans un cas fortuit, tous les accidents donnent droit pour leurs victimes à une indemnité. Une longue discussion s'est engagée à ce sujet; néanmoins la chambre a fini par s'y rallier, mais elle n'a pas voulu étendre les bienfaits à tous; elle a déterminé les ouvriers qui peuvent en jouir.

Cette indemnité sera à la charge de l'entreprise dans laquelle l'ouvrier était employé, quelle que soit la cause de l'accident.

Pour éviter les contestations et les procès, la législation française établit les bases qui devront être appliquées par les tribunaux. Il y a quatre hypothèses:

1. Lorsque l'ouvrier est atteint d'incapacité absolue de travail; 2. Lorsque l'ouvrier est atteint d'incapacité partielle, mais permanente; 3. Lorsque cette incapacité est temporaire; 4. Lorsque l'ouvrier est mort.

Dans le premier cas, la pension ne pourra être inférieure au tiers du salaire, ni supérieure aux deux tiers, sans toutefois être au-dessus de \$80 pour les hommes et \$50 pour les femmes.

Le salaire sera toujours la base de la pension allouée à l'ouvrier blessé.

Dans le second cas, l'indemnité sera proportionnée à la capacité de travail qui restera au blessé.

Dans la troisième hypothèse, et c'est la plus fréquente, puisque 95 0/0 des accidents produisent une incapacité temporaire de travail, le blessé aura droit: 1. au remboursement des frais de pharmacie, de médecin; 2. à une indemnité pendant le temps de sa guérison, indemnité invariable sur ce point et égale à la moitié de son salaire, sans qu'elle puisse être inférieure à 1 franc par jour, ni supérieure à 2 fr. 50.

Enfin, le quatrième cas est extrêmement délicat, puisque souvent et actuellement les veuves ou orphelins sont impuissants à faire la preuve exigée par les tribunaux, de la responsabilité de l'accident.

Malgré l'entente tacite qui existe que la population Canadienne-française serait admise à son tour à demander à nos concitoyens d'origine différente d'accepter comme candidats à la Mairie au Canada Français, je vois par les journaux qu'une candidature riva a été faite.

Il y a plus: ce candidat nouveau vient de nous soumettre un programme si peu acceptable sous certains rapports, qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens d'Ottawa non seulement de le repousser, mais encore de le combattre; je veux parler spécialement de l'attitude prise par lui sur la question du rappel de la loi exemptant de taxes nos Églises, nos maisons d'Éducation, nos institutions de charité, etc., à quelque dénomination religieuse ou nationale qu'elles appartiennent, ces choses ont pour nous un caractère au-dessus de toute atteinte; je suis d'avis que la maison de Dieu ne doit pas être taxée. Je considère cette exemption comme la sûreté du maintien même des institutions que je viens de nommer et qui contribuent puissamment par leur rôle pacifique à réduire chaque jour le niveau moral et intellectuel de notre société, ainsi qu'à affermir l'union qui règne parmi nous.

Le jour où l'on tentera de soumettre à l'impression ces œuvres en dévouement le plus pur, ou les placera sous le coup de difficultés financières qui dérangeront grandement leur existence matérielle. Leur disparition sera un danger pour la société. Je suis sûr que tout homme bien pensant partage cette manière de voir. Je suis aussi sûr que le maire qui fera tous ses efforts pour continuer l'exemption de cette taxe ne fera qu'aggraver le désir de l'immense majorité des citoyens de cette ville.

Dans les autres questions qui viendront devant le conseil, je m'efforcerais d'apporter une attention consciencieuse à celles qui seraient dans l'intérêt véritable de notre ville, et cela, dans les limites de ce que les rumeurs qui courent à l'égard de l'intention d'abandonner la taxe; je resterais avec mes amis jusqu'au bout. Des listes d'approbation en ma faveur circulent en ce moment; on les dit couvertes déjà d'un grand nombre de signatures. Je n'ai pas le temps de vous en parler, mais je suis sûr que le nombre de ces signatures sera tellement augmenté que la victoire sera assurée avant le jour de la nomination qui sera un jour de triomphe pour nous.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, F. X. VALADE.

LA MAIRIE. Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte—Question décidée en 1888—Exposition Centrale—Exemptions de Taxes—La force de police—État financier de la ville.

Ottawa, Novembre 1888. JACOB ERRATT, Ottawa.

MONSIEUR, Nous, soussignés, contribuables et électeurs de la cité d'Ottawa, reconnaissons en vous les qualités nécessaires pour remplir la charge de premier Magistrat de la cité, vous demandons de vous laisser porter candidat à la position de Maire de la cité d'Ottawa pour l'année 1889.

Vous nous demandant d'accepter la candidature nous nous engageons à tous les moyens légaux propres à assurer votre élection comme premier magistrat de la cité pour l'année 1889.

Alex McLean, Hiram Routison, C. W. Wright, Wm. Hutcheon, C. H. Charbon, M. D. G. Cook, John R. Greenfield, Wm. Williams, John Hill, G. P. Brophy, T. W. Carr, J. An. Graham, Geo. Baskerville, P. Gauvreau, et 1,000 aut.

En réponse à cette nombreuse et intéressante requête, représentant toutes les classes de citoyens et signée par les contribuables de tous les quartiers, j'accepte la candidature

UNION ST JOSEPH D'OTTAWA

La contribution de dévotion de M. Sévère P. Desjardins est malheureusement due à la société et sera exigible le 12 mars 1889. J. DUPRESNE, Sec.-Archiviste.

LA MAIRIE

AUX ÉLECTEURS DE LA CITE D'OTTAWA

Messieurs, Sollicité tout spécialement par un très grand nombre d'entre vous à me porter candidat à la charge de premier magistrat de cette ville pour l'année 1889, j'ai eu l'honneur d'être élu, dans les circonstances présentes, de me rendre à leur appel, et j'ai voulu vous en faire part afin de vous donner l'occasion de voter pour moi, si vous le désirez.

Malgré l'entente tacite qui existe que la population Canadienne-française serait admise à son tour à demander à nos concitoyens d'origine différente d'accepter comme candidats à la Mairie au Canada Français, je vois par les journaux qu'une candidature riva a été faite.

Il y a plus: ce candidat nouveau vient de nous soumettre un programme si peu acceptable sous certains rapports, qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens d'Ottawa non seulement de le repousser, mais encore de le combattre; je veux parler spécialement de l'attitude prise par lui sur la question du rappel de la loi exemptant de taxes nos Églises, nos maisons d'Éducation, nos institutions de charité, etc., à quelque dénomination religieuse ou nationale qu'elles appartiennent, ces choses ont pour nous un caractère au-dessus de toute atteinte; je suis d'avis que la maison de Dieu ne doit pas être taxée. Je considère cette exemption comme la sûreté du maintien même des institutions que je viens de nommer et qui contribuent puissamment par leur rôle pacifique à réduire chaque jour le niveau moral et intellectuel de notre société, ainsi qu'à affermir l'union qui règne parmi nous.

Le jour où l'on tentera de soumettre à l'impression ces œuvres en dévouement le plus pur, ou les placera sous le coup de difficultés financières qui dérangeront grandement leur existence matérielle. Leur disparition sera un danger pour la société. Je suis sûr que tout homme bien pensant partage cette manière de voir. Je suis aussi sûr que le maire qui fera tous ses efforts pour continuer l'exemption de cette taxe ne fera qu'aggraver le désir de l'immense majorité des citoyens de cette ville.

Dans les autres questions qui viendront devant le conseil, je m'efforcerais d'apporter une attention consciencieuse à celles qui seraient dans l'intérêt véritable de notre ville, et cela, dans les limites de ce que les rumeurs qui courent à l'égard de l'intention d'abandonner la taxe; je resterais avec mes amis jusqu'au bout. Des listes d'approbation en ma faveur circulent en ce moment; on les dit couvertes déjà d'un grand nombre de signatures. Je n'ai pas le temps de vous en parler, mais je suis sûr que le nombre de ces signatures sera tellement augmenté que la victoire sera assurée avant le jour de la nomination qui sera un jour de triomphe pour nous.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, F. X. VALADE.

LA MAIRIE. Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte—Question décidée en 1888—Exposition Centrale—Exemptions de Taxes—La force de police—État financier de la ville.

Ottawa, Novembre 1888. JACOB ERRATT, Ottawa.

MONSIEUR, Nous, soussignés, contribuables et électeurs de la cité d'Ottawa, reconnaissons en vous les qualités nécessaires pour remplir la charge de premier Magistrat de la cité, vous demandons de vous laisser porter candidat à la position de Maire de la cité d'Ottawa pour l'année 1889.

Vous nous demandant d'accepter la candidature nous nous engageons à tous les moyens légaux propres à assurer votre élection comme premier magistrat de la cité pour l'année 1889.

Alex McLean, Hiram Routison, C. W. Wright, Wm. Hutcheon, C. H. Charbon, M. D. G. Cook, John R. Greenfield, Wm. Williams, John Hill, G. P. Brophy, T. W. Carr, J. An. Graham, Geo. Baskerville, P. Gauvreau, et 1,000 aut.

En réponse à cette nombreuse et intéressante requête, représentant toutes les classes de citoyens et signée par les contribuables de tous les quartiers, j'accepte la candidature

pour l'année 1889.

Je suis très sensible à la reconnaissance que vous exprimez pour les services que j'ai rendus en coopérant avec les directeurs de l'exposition contre le vote de l'impôt qui a été tenté cette année. Les bénéfices que les citoyens en général ont retirés de cette exposition ont été la corrélation de son succès dans l'aveir.

Aya l'honneur de vous adresser ce jour-ci un certain nombre d'années, et ayant rempli le devoir de maire pendant la plus grande partie de ces années, je suis bien au fait des devoirs et responsabilités qui m'incombent et j'ai sous le poids de la charge de maire pendant la plus grande partie de ces années, et ayant rempli le devoir de maire pendant la plus grande partie de ces années, je suis bien au fait des devoirs et responsabilités qui m'incombent et j'ai sous le poids de la charge de maire pendant la plus grande partie de ces années.

En justice pour les contribuables je fais exprimer hautement mes vœux sur les principales questions civiles.

Comme maire je porterai l'attention la plus sérieuse sur les questions concernant les compagnies qui ont demandé de cartes ou privilèges dans la ville d'Ottawa et je m'efforcerais de protéger les intérêts du peuple.

La ville de Roche-Terrville et New-Orleans ont été achetées par le conseil municipal de cette ville. Je suis sûr que tout homme bien pensant partage cette manière de voir. Je suis aussi sûr que le maire qui fera tous ses efforts pour continuer l'exemption de cette taxe ne fera qu'aggraver le désir de l'immense majorité des citoyens de cette ville.

Dans les autres questions qui viendront devant le conseil, je m'efforcerais d'apporter une attention consciencieuse à celles qui seraient dans l'intérêt véritable de notre ville, et cela, dans les limites de ce que les rumeurs qui courent à l'égard de l'intention d'abandonner la taxe; je resterais avec mes amis jusqu'au bout. Des listes d'approbation en ma faveur circulent en ce moment; on les dit couvertes déjà d'un grand nombre de signatures. Je n'ai pas le temps de vous en parler, mais je suis sûr que le nombre de ces signatures sera tellement augmenté que la victoire sera assurée avant le jour de la nomination qui sera un jour de triomphe pour nous.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, F. X. VALADE.

LA MAIRIE. Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte—Question décidée en 1888—Exposition Centrale—Exemptions de Taxes—La force de police—État financier de la ville.

Ottawa, Novembre 1888. JACOB ERRATT, Ottawa.

MONSIEUR, Nous, soussignés, contribuables et électeurs de la cité d'Ottawa, reconnaissons en vous les qualités nécessaires pour remplir la charge de premier Magistrat de la cité, vous demandons de vous laisser porter candidat à la position de Maire de la cité d'Ottawa pour l'année 1889.

Vous nous demandant d'accepter la candidature nous nous engageons à tous les moyens légaux propres à assurer votre élection comme premier magistrat de la cité pour l'année 1889.

Alex McLean, Hiram Routison, C. W. Wright, Wm. Hutcheon, C. H. Charbon, M. D. G. Cook, John R. Greenfield, Wm. Williams, John Hill, G. P. Brophy, T. W. Carr, J. An. Graham, Geo. Baskerville, P. Gauvreau, et 1,000 aut.

En réponse à cette nombreuse et intéressante requête, représentant toutes les classes de citoyens et signée par les contribuables de tous les quartiers, j'accepte la candidature

P. H. CHABOT & CIE TAILLEURS EN GROS ET EN DETAIL 530-RUE SUSEX

Poêles de Passage, Poêles de Salles à Diner, Poêles de Magasin en grande variété, Poêles à Charbon, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail. E. G. LAVERDURE & CIE.

JOS. FORTIER ÉPICIER EN GÉNÉRAL. Coln des rues Cumberland et Clarence. Constantement en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau point de commerce le nous grand compte sur l'encouragement du public.

AVIS SPECIAL. Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de rendre mon assortiment de Monuments en Marbre et Granit aux prix réduits.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York.

Pritchard & Andrews. Si vous voulez faire Réparer vos Balances ou INSPECTER vos POIDS. Allez chez le sous-signé.

PRITCHARD & ANDREWS GRAVEURS EN GÉNÉRAL. No. 175 RUE SPARKS.

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES. F. G. JOHNSON & CIE. Ingénieurs et roseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer et plomb et travaux en cuivre.

558, RUE SUSSEX, 558. En face de la rue George.

AVIS. Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Autonomie à des prix extrêmement réduits.

F. FAIRELL, No. 512, rue Sussex, Ottawa.

OHS. DESJARDINS, AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER. Hotel RUSSELL, No. 26 rue SPARKS - OTTAWA.

GEORGE COX. LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLOCHEUR et MÉDAILLEUR. 85 RUE NEUVILLE, OTTAWA, ONTARIO.

LAURENT DUBAMEL. Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail.

NOUVELLE INVENTION. Pas de Mal de Dents. Pâte à Dentifrice.

J. STEWART. Arpent provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie Mac-Carty, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET. AVOCATS. Solliciteurs, Procureurs, Agents Paris, Montréal, Québec, etc.

CARTES PROFESSIONNELLES. M. J. GORMAN, L.L.B., (Successor de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. -BURAU- Coln des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRACKEN. AVOCATS, PROCUREURS, NOTAIRES, ETC. O'GARA & REMON. AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

McIntyre, Lewis & Code. AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES. Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

GEO. McLAURIN, L.L.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER. Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

McVEITY & WENDERSON. AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC. Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

STLWART, CHRYSLER & GODFREY. AVOCATS, SOLLICITEURS. Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

VALIN & CODE. AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC. BLOC EGAN, RUE SPARKS. 530-RUE SUSEX.

BRADLEY & POWELL. AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC. Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

HOIGINS, KIDD & RUTHERFORD. Av. ent., Solliciteurs, Etc. Agents pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

DR FISSIAULT. DENTISTE. COIN des 111 & 113 RUE SUSEX - OTTAWA.

Mme LETCH, 435 rue Wellington. Agence pour la vente des conseils de Star Yateli et autres gus.

DR FISSIAULT. DENTISTE. COIN des 111 & 113 RUE SUSEX - OTTAWA.

J. STEWART. Arpent provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie Mac-Carty, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET. AVOCATS. Solliciteurs, Procureurs, Agents Paris, Montréal, Québec, etc.

PIGEON, PIGEON, RUE, Nouveaux, Nouveaux, Nouveaux, Nouveaux, Nouveaux, Nouveaux, CHAQU, \$5, PIGRON, RUE, Enseigne de, Aux, QUARTIER, Ayant certain nom, Quartier St, ser mettre en, nicipaux pou, me suis déci, mise en nom, demande voi, de votre infl, Ot tawa, Dece, Dans l, Le bruit a, Nap, Champag, lute dans e, Champagne co, velle. -M L J, Québec et M, Monde, Montré, à l'hôtel Russ, -Judgment, par la Cour S, des chemins d, -M. A. A, Sorel, et M, d'Hechelag, l'hôtel Russi, Hier la nuit, pompars ont é, 13, aux Chaud, de se déclar, Pacifique, où, huiles et le, ont travaillé e, feu. Les dom, de \$300 à \$100, M. P. A. Lan, à Ottawa avan, gouvernement, sur la question, avec l'île du P, ver. Le chemi, que et Moncton, Moncton jusqu, tance de trent, projet de M. L, ger le chemin, jusqu'au Cap P, blir une traver, Pointe Ouest, route actuelle, Pictou. -D'après l'état, le départeme, mortalités dan, du Canada son, mois de novem, Toron, 152; Iotestown, 19; toria, B.C., 18.